Ville d'Allauch

Le transport des lycéens

Le transport des lycéens

Cette année, gagnez du temps ! Inscrivez-vous en ligne dès le 15 juin ! Pour obtenir votre abonnement à temps, pensez à vous inscrire avant le 15 août.
Les inscriptions en ligne concernent tous les enfants, du primaire au lycée.

Depuis la rentrée 2018, les inscriptions aux transports scolaires se font sur internet. Que votre enfant s'inscrive pour la première fois ou qu'il renouvelle son abonnement, la procédure est la même.

1/ Avant de vous connecter :

- Si vous inscrivez votre enfant pour la première fois, préparez les justificatifs suivants (format .jpeg ou .pdf) :
  - sa pièce d'identité,
  - sa photo d'identité,
  - son justificatif de domicile,
  - son certificat de scolarité pour les élèves âgés de plus de 16 ans à la date de la rentrée.

- Si votre enfant était déjà inscrit l'année dernière, munissez-vous de sa carte de transport et préparez les justificatifs suivants (format .jpeg ou .pdf) :
  - son justificatif de domicile,
  - son certificat de scolarité pour les élèves âgés de plus de 16 ans à la date de la rentrée

- Si votre enfant bénéficie de tarifs réduits :
  - Boursiers [-50 %] : la notification d'une bourse nationale,
  - Titulaires de la Complémentaire santé solidaire sans participation / non contributive (ex. CMU-C ou ACS) [-50 %] : l'attestation de droits délivrée par la CPAM,
  - Familles nombreuses (à partir de 3 enfants) [-20 %] : pages du livret de famille concernant les parents et chacun des enfants.

2 / Dès le 8 juin, connectez-vous au site https://www.lepilote.com/ **, rubrique "Transports scolaires" et laissez-vous guider :**

- Choisissez l'abonnement Pass Métropole scolaire qui correspond aux besoins de déplacements de votre enfant.
- Payez en ligne votre abonnement. Le paiement est sécurisé.
Le tarif indiqué sur le site lors de votre inscription tient compte automatiquement de votre situation.

3 / Validation du dossier

- Pour une première inscription, la carte de transport de votre enfant, chargée de son abonnement, sera envoyée à votre domicile, une fois votre dossier validé.
- Pour les autres, l'abonnement sera directement rechargé à distance sur la carte de votre enfant, une fois votre dossier validé.
Si votre enfant a perdu sa carte, vous pouvez commander un duplicata (10 €) au moment de l'inscription. La nouvelle carte, chargée de l'abonnement choisi, sera envoyée à votre domicile.

4 / Activation de l'abonnement

L'abonnement est activé lors de la première validation de la carte de transport :
- sur les valideurs présents à bord des bus ou des cars,
- sur une borne de vente/rechargement dans les stations de métro, de tramway,
- dans une boutique La Métropole Mobilité

Votre enfant devra valider sa carte à chaque montée dans un véhicule.

Si vous n'avez pas accès à internet, contactez gratuitement le 0 800 713 137 ou le 0 800 710 588 pour connaître le lieu d'inscription le plus proche de chez vous ou contactez le service Éducation de la mairie d'Allauch au 04 86 67 46 25 / 23

Tarifs

Lycéens sans RTM :

Tarif normal : 60 €
Tarif boursier : 30 €
Tarif famille nombreuse : 48 €

Lycéens : 220 € avec RTM

MAIRIE
D'ALLAUCH
1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch
HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :
8h30 > 12h30 - 14h > 18h
Vendredi :
8h30 > 12h - 14h > 17h30
Samedi :
8h30 > 12h